

Compte-Rendu de la Réunion du Lundi 08 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 08 Avril, à vingt heures et trente minutes le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au grenier à sel de Brezolles, sous la présidence de M. Stéphane LANTZ, président.

Etaient présents, les délégués des Communes adhérentes du Syndicat :

- Mme Laëtitia BONNOT (BEAUCHE)
- M. Thierry DUFOURD (BEROU LA MULOTIERE)
- M. Laurent THIBEAULT, M. Michel FISSEAU suppléant (BREZOLLES)
- Mme Laëtitia GIRARD, Mme Séverine BINET suppléante (CRUCEY-VILLAGES)
- M. Éric DEPUYDT, M. Michaël LADUNE suppléant (FESSANVILLIERS)
- M. Michel BERVILLE, M. Sylvain BUDET (MONTIGNY-SUR-AVRE)
- M. Richard BARAOU suppléant, M Benoît LUCAS (REVERCOURT)
- M. Éric ROLLAND (RUEIL-LA-GADELIERE)

Excusés : Mme Véronique MAUDET (CRUCEY-VILLAGES) pouvoir à Mme Séverine BINET, M. Jean-Pierre FROGER (FESSANVILLIERS) pouvoir à M. Michaël LADUNE, Mme Marie-Noëlle FOUCARD (REVERCOURT) pouvoir à M. Richard BARAOU, M. Ladislas LESNIAK (RUEIL-LA-GADELIERE) pouvoir à M. Éric ROLLAND

Absents : M. Grégory TOURTE (BEROU LA MULOTIERE), M. Pascal BAELEN, M. Patrick MADELAINE (ST LUBIN DE CRAVANT)

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Désignation d'un secrétaire de séance :

M. Sylvain BUDET est élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Président propose au Conseil Syndical d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :
Délibération d'autorisation d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux d'interconnexion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du 12/02/2024

Le compte rendu de la dernière réunion du Comité Syndical n'a fait l'objet d'aucune observation,

il est par conséquent adopté à l'unanimité des membres présents.

1. APPROBATION DU CFU 2023

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2023_13 du 27 novembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE DU COMPTE FINANCIER

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	832 707,67	817 613,70	1 650 321,37
	Recettes réalisées (1)	B	464 286,33	821 043,01	1 285 329,34
	Restes à réaliser	C	164 838,66	0,00	164 838,66
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	959 220,09	1 258 160,52	2 217 380,61
	Dépenses réalisées (1)	E	466 207,27	837 790,78	1 303 998,05
	Restes à réaliser	F	218 134,00	0,00	218 134,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 920,94	-16 747,77	-18 668,71
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	126 512,42	440 546,82	567 059,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	124 591,48	423 799,05	548 390,53
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-53 295,34	0,00	-53 295,34
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	71 296,14	423 799,05	495 095,19

Entendu l'exposé et après avoir délibéré sous la Présidence de M. Michel BERVILLE, doyen d'âge, le Comité Syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 tel que présenté ci-dessus.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président n'a pas pris part au vote.

→ **La capacité d'autofinancement 2023**

	2022	2023
EBF Excédent brut de fonctionnement	238 147,56	209 604,05
Produits de fonctionnement courant	590 487,36	542 832,86
Charges de fonctionnement courant	352 339,80	333 228,81
Taux d'EBF	40,33 %	38,61 %
CAF	229 256,29	180 331,53
Produits réels	598 625,63	549 222,24
Charges réelles	369 369,34	368 890,71
Taux de CAF brute	38,30 %	32,83 %
CAF NETTE	205 734,05	156 787,34
Remboursement dette	23 522,24	23 544,19
FRNG	567 059,24	548 390,53
Fonds de roulement en nombre de jours de charges réelles	560,35	542,61
Encours Dettes financières à moyen et long terme	735 594,94	712 050,75
RATIOS		
RIGID ratio de rigidité	24,00 %	21,62 %
CAC coefficient d'autofinancement courant	0,66	0,71
END ratio d'endettement	1,23	1,30
CDD capacité de désendettement	3,21	3,95

M. Laurent THIBEAULT présente à l'assemblée, l'analyse 2023 de la capacité d'autofinancement du syndicat.

Cette analyse permet au syndicat de connaître sa capacité à rembourser ses dettes ainsi que son taux de rentabilité.

Il en résulte que la capacité d'autofinancement du syndicat s'est réduite par rapport à 2022. Cette situation résulte d'une baisse des ventes d'eau et de l'inflation (matériaux, taux d'intérêt...) cependant, la capacité de désendettement reste plutôt satisfaisante (3.95 années), idéalement elle doit rester inférieure à 9 années.

2. AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Compte Financier Unique 2023.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CFU 2023	VIREMENT A LA SI En 2023 (1068)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2023 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	124 591,48 €		126 512,42 €	218 134,00 € 164 838,66 €	-53 295,34 €	124 591,48 €
FONCT	423 799,05 €		440 546,82 €			423 799,05 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	423 799,05 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) REC SI	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF	423 799,05 €
Ligne 001= 124 591,48 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023.

3. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants,

Le Président de la commission « Finances et Prospectives » M. Laurent THIBEAULT présente et fait lecture des différents chapitres du Budget Primitif 2024.

Le Comité Syndical, à la majorité des membres présents et représentés (14 voix POUR) :

- **Approuve** l'exposé
- **Adopte** le Budget Primitif 2024 du SIADEP qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation et en dépenses et en recettes d'investissement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 171 766.31 €	1 171 766.31 €	3 076 203.45 €	3 076 203.45 €

Intervention de Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) :

Elle demande à quoi correspond les montants inscrits aux articles 618 (divers) et 778 (autres produits)

M. THIBEAULT lui répond qu'il s'agit :

- Compte 618 : prestation pour l'animation agricole AAC
- Compte 778 : imputation des recettes comme les redevances hébergements (opérateur téléphonique), le trop versé sur factures...

4. POINT SUR LES TRAVAUX

→ MONTIGNY-SUR-AVRE

M. DUFOURD informe que les travaux de la phase 2 d'aménagement du bourg de Montigny sont terminés.

→ INTERCONNEXION

Concernant les travaux d'interconnexion en eau potable avec le SEPASE, 70% de la partie liée aux canalisations (lot 1) est effectuées par le groupement des entreprises SADE CGTH et SARC à savoir la liaison Chèvremont – Autrebois et la distribution vers Fessanvilliers - Montigny. L'achèvement des travaux est prévu début juin.

Il reste à préciser les travaux de la partie liée au pompage et équipement (lot 2).

Une réunion spécifique a été organisée ce jour même, qui a validée la suppression d'un groupe surpresseur et l'installation d'un groupe électrogène en secours.

Ces derniers travaux seront engagés à partir de juillet 2024.

M. DUFOURD informe qu'en parallèle à ces travaux, des essais de pompages sont réalisés en lien avec le SEPASE pour pouvoir isoler ultérieurement le réservoir d'Autrebois (scellement d'une manchette en traversée du voile béton, nécessitant plusieurs semaines de séchage)

→ RUE DE PARIS BREZOLLES 2024 – 2025

Prochains travaux prévus dans le courant du 2^{ème} semestre 2024, la 1^{ère} tranche des travaux ira du rond-point de l'éolienne à la rue de la friche.

Pour la 2^{ème} tranche qui sera réalisée en 2025, il restera à définir comment se coordonner avec l'Agglo du Pays Dreux et la Mairie de Brezolles car on passera après le pluvial et l'assainissement qui sont plus profonds.

→ **BRANCHEMENTS PLOMB**

M. DUFOURD précise que le programme des branchements plomb 2020 sera fini en avril 2024.

- **Informations – L5211-20 DU CGCT**

M. le Président rend compte des dépenses engagées pour un montant de 5 432.87 €.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Comme proposé lors de la précédente réunion, M. le Président informe qu'il a contacté Mme POUET (CAD'EN) afin qu'elle nous propose son assistance pour étudier le rapprochement du SIADEP avec les syndicats voisins. Mme POUET lui a répondu qu'il s'agit d'une approche davantage politique que liée à des considérations techniques et qu'elle ne peut intervenir sur des sujets de gouvernance.

M. le Président informe par conséquent qu'il va prendre contact très prochainement avec les 4 syndicats susceptibles de fusionner au 01.01.2026 :

- Le syndicat du Val saint Cyr (Senonches)
- Le syndicat de la Paquetterie (Nonancourt)
- Le syndicat Eau du Pays de Verneuil
- Le Sepase (Breteuil)

M. le Président demande à chaque délégué s'ils ont des travaux de voirie programmés dans leur commune respective.

Sur l'ensemble des délégués, seule la commune de Fessanvilliers fait part du prochain parking qui sera créé à côté de l'église et demande la vérification d'un éventuel branchement fermé.

Mme BONNOT, fait part d'un manque de communication avec le SEPASE.

M. le Président rappelle la nécessité d'organiser une réunion publique pour informer les abonnés des actions de protections des aires d'alimentation de captage : une réunion sera organisée courant juin au patio de Brezolles.

FIN DE LA SEANCE à 22H00

Le Président,
Stéphane LANTZ

Le Secrétaire de séance,
Sylvain BUDET